Procès-Verbal

Séance du dix Juin deux mil vingt quatre

L' an deux mil vingt quatre et le dix Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur CHOFFY Patrick, Maire.

<u>Présents</u>: M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes: DARGERE Evelyne, LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MM: BERTHELOT Denis, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge.

Absent: BLOT Bernard

Excusé: MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 10

Présents : 8

<u>Date de la convocation</u>: 04/06/2024 <u>Date d'affichage</u>: 04/06/2024

Acte rendu executoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le: 11/06/2024

et publication ou notification

du: 11/06/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. MARTIN Englebert

Début de séance : 18h - fin de séance : 19h10

SOMMAIRE

- Convention instruction du droit des sols avec la DDT
- Fixation de la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure
- Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZL N°172, située Lieudit
 "Chantier De La Poste" La Gare, commune de BOISSEAUX (45480), à la société VALOCÎME SAS.
- Acquistion de la parcelle A 0015
- Choix de l'entreprise pour l'achat et la pose d'un pare ballon.
- Demande de subvention au Souvenir Français pour la restauration du monument aux morts
- Choix de l'entreprise pour le rechampissage du monument aux morts
- Approbation règlement intérieur de la salle polyvalente
- Approbation des tarifs de la location de la salle polyvalente

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour avec l'accord du Conseil Municipal

- Redevance d'Occupation du Domaine Public Ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'éléctricité 2024 2026
 - Acquisition par voie de notoriété acquisitive la parcelle ZB 55

2024 031: Convention instruction du droit des sols DDT

Considérant que le maire de la commune de Boisseaux peut, en application de l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme, disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude tehenique de celles des demandes de permis de construire et des déclarations préalables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT 45) et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition des services de l'Etat entre l'Etat et la commune de Boisseaux.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Concernant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,le Conseil Municipal décide de ne pas l'instaurer. Aucune délibération n'est prise.

2024 032 : Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZL N°172, située Lieudit "Chantier De La Poste" - La Gare, commune de BOISSEAUX (45480), à la société VALOCÎME SAS.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 50 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le principe de changement de locataire, décide de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 20/06/2031, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 50 m² environ sur la parcelle cadastrée ZL N°172 et autorise le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2024 033 : Acquistion de la parcelle A 0015

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Mr Morchoisne pour l'acquisition du terrain A 0015, sous conditions que l'ensemble du matériel soit retiré, pour la somme de 47 500 € dans l'objectif de créer des emplacements de parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'acquisition immobilière sis à la parcelle A0015, sous condition que l'ensemble du matériel soit retiré, située rue du chateau à Boisseaux moyennant la somme de 47 500 € à Mr Morchoisne François, de mandater l'étude de Maître WISSOCK situé à Toury pour représenter la Commune et autorise le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les actes d'acquisition de l'immeuble (compromis de vente et vente) et à procéder à cette acquisition par acte notarié et charge Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2024 034 : Choix de l'entreprise pour l'achat et la pose d'un pare ballon.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises pour l'achat et la pose d'un pare ballon.

Le Conseil Muncipal, après en avoir délibéré, valide le devis de l'entreprise J.RICHARD pour un montant HT de 9 331.84 € soit 11 198.21 TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2024 035 : Demande de subvention au Souvenir Français pour la restauration du monument aux morts

Vu la nécessite de rénover le monument aux morts avec un rechampissage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une subvention au souvenir Français dans le cadre de la restauration du monument aux morts soit un montant de 20% des dépenses engagées et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empechement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs a cette acquisition.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2024 036 : Choix de l'entreprise pour le rechampissage du monument aux morts

Monsieur le Maire présente les différents devis concernant le rechampissage du monument aux morts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise de Mr TESSIER, tailleur de pierre, pour le rechampissage du monument aux morts pour un montant de 1 072,50 € et autorise le maire à signer les pièces relatives à cette opération.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2024 037 : Approbation règlement intérieur de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur de la salle polyvalente, autorise M. le Maire à signer le règlement et prend acte que ce règlement sera applicable à compter du 01/09/2024.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2024 038 : Approbation des tarifs de la location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des propositions de tarifs de location et de caution pour la salle polyvalente située au 18 rue des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location :

Location pour le week end : 500 €; Location pour une journée : 200 €; Location vin d'honneur : ½ journée : 100 € Option ménage : 300 €

Le Conseil Municipal fixe les montants des cautions pour la location de la salle polyvalente : pour la salle 2 000 €, pour le nettoyage : 250 €

Il décide d'établir ses tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location comprenant ses dudits tarifs.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2024 039 : Redevance d'Occupation du Domaine Public - Ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'éléctricité - 2024 - 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour fixer le taux pour les années 2024 à 2026.

Le Conseil Municipal, aprés en avoir délibéré, décide de fixer le taux de la Redevance d'Ocuupation du domaine Public pour les ouvrages des réseaux public de transport et de distribution d'éléctricité au taux maximum soit 2,01 % et charge Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2024 040 ; Acquisition par voie de notoriété acquisitive la parcelle ZB 55

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la volonté d'acquérir le terrain le long du cimetière, repertorié ZB 55 afin d'aménager un lieu de stationnement pour l'accés au cimetière pour les obséques et cérémonies. Le terrain n'ayant plus d'héritier, il convient de l'acquérir par voie de notoriété acquisitive de la parcelle cadastrée suivante, ZB55, avec la présence de témoins, Mr Joël Carré et Mr Guy Chartier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition immobilière par voie de notoriété acquisitive (usacapion) de la parcelle cadastrée : ZB 55, représentant une superficie de 2 420 m², avec la comparution de témoins, Monsieur Joël Carré et Monsieur Guy Chartier, de mandater l'étude de Maître Wissock située à Toury pour représenter la Commune et donne pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de régulariser l'acte à recevoir par Maitre Wissock, notaire à Toury, autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les actes d'acquisition (compromis de vente et vente) et à procéder à cette acquisition par acte notarié et charge Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Affaires diverses:

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation de la chorale "L'air du temps" le 15 juin à 20h30 à l'église de Bazoches les Gallerandes.
- Monsieur le Maire informe que la Banque des Territoires a contacté la Commune. Cest un organisme qui peut préter à la Commune pour d'éventuels projets à un taux de 3%.
- L'association l'Aselco remercie le Conseil Municipal pour la subvention qui leur permet de continuer l'ensemble de leurs activités.

Séance levée à: 19:10

En mairie, le 11/06/2024

Le Maire Patrick CHOFFY Secrétaire de séance M. MARTIN Englebert

Int